



Qu'est-ce qu'un Dispositif d'appui à la coordination ?

Le DAC 40 - Santé Landes est le Dispositif d'appui à la coordination des Landes, il facilite votre parcours de santé et aide à préserver votre autonomie pour rester chez vous.

Le DAC 40 vous apporte un soutien personnalisé à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- **Vous informer**
- **Évaluer vos besoins**
- **Accompagner vos proches**
- **Vous proposer des solutions adaptées**

Ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le DAC peut vous apporter ?

Une
évaluation
complète de
vos besoins
en santé

*****Vous êtes en difficulté*****
pour vous soigner,
suivre vos rendez-vous
médicaux, préparer
vos repas, faire votre
toilette...

Une
orientation
personnalisée
vers les aides
de proximité

*****Vos proches*****
ont besoin
d'information, de
soutien, d'aide...

Un
parcours
de santé
coordonné
avec les
professionnels

*****Vous avez*****
*****besoin d'aide*****
pour trouver ou
communiquer avec
les professionnels...



Un appui
dans vos
démarches
santé, sociales,
administratives

*****Vous avez besoin d'un*****
*****soutien***** si vous êtes
hospitalisé(e), si vous
rentrez chez vous, si vous
devez changer de lieu de
vie...

Un lien
permanent
avec votre
médecin
traitant et les
professionnels
de santé

Comment fonctionne le DAC ?

Notre équipe est composée de **coordonnateurs de parcours de santé**. L'un d'entre eux devient votre **interlocuteur privilégié**.



Nous travaillons avec **votre médecin** traitant et nous sommes en lien avec les **professionnels** qui vous entourent (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide...).

Nous pouvons organiser des réunions de concertation et élaborer avec vous et votre entourage un **plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : Paaco-Globule.

À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.

Vous bénéficiez d'un identifiant national de santé (N° INS). Pour pouvoir le recueillir, nous devons vous demander **une pièce d'identité**.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.

Pour bien comprendre votre situation, nous échangeons **avec vous et les personnes qui vous soutiennent**. Nous facilitons le dialogue avec et entre les professionnels.

Selon vos besoins, nous correspondons par téléphone, et pouvons nous rendre à votre domicile.

Des propositions vous sont faites et **vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place**.

Nous vous accompagnons le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.



Comment contacter le DAC ?

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local

Service gratuit

Site internet : www.dac-40.fr

Des équipes proches
de chez vous pour
vous aider :

4 antennes :
Mont-de-Marsan, Saint-Sever,
Dax et Parentis-en-Born

